



La lettre des Belleville

EDITORIAL

La réforme des collectivités territoriales présentée par le Président de la République le 20 octobre dernier, puis examinée en Conseil des ministres le lendemain, fait actuellement débat au Parlement.

Ce projet décrit la nouvelle architecture institutionnelle locale : institution du conseiller territorial qui se substitue aux conseillers généraux et aux conseillers régionaux, renforcement de l'intercommunalité avec l'objectif d'une couverture complète du territoire par les structures intercommunales dès 2014 (et qui pourrait même être avancé au 1^{er} janvier 2012), création de nouvelles formes de coopération intercommunale pour les grandes agglomérations, les "métropoles".

Trois autres projets de loi ont été également adoptés par le Conseil des ministres. Ils visent à organiser les conséquences de la réforme en matière électorale (organisation des élections, mode de scrutin...). Sur ce dernier point, l'élection des conseillers municipaux se ferait au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation à partir de 500 habitants.

Par ailleurs, la réforme des finances locales, avec la suppression de la taxe professionnelle, figure dans le projet de loi de finances pour 2010.

Si l'on peut comprendre la nécessaire évolution de notre organisation territoriale, la crainte des élus locaux se situe au moins à deux niveaux :

- la réduction du rôle du maire et du conseil municipal par la délocalisation du pouvoir de décision dans un certain nombre de domaines, de l'échelon communal vers l'échelon de la communauté de communes,
- la diminution des ressources des communes, liée d'une part, à la suppression de la taxe professionnelle, dont la compensation par le budget de l'état risque de décroître au fil des ans et d'autre part, au transfert d'une partie de la fiscalité du budget communal vers le budget de la communauté de communes. A service équivalent, il ne serait pas raisonnable de maintenir au même niveau la fiscalité communale tout en instaurant, en plus, une fiscalité communautaire.

Nous resterons vigilants à la défense des intérêts de notre commune et de ses habitants.

Le maire,
André PLAISANCE

Sommaire

- > Editorial du maire 1
- > Actualité 2
Vidéosurveillance : un bilan positif
Fin des dérogations aux règles d'accessibilité pour les constructions neuves
Les départs à la retraite
Campagne de vaccination contre la grippe A
Mission locale jeunes
Appel aux volontaires
- > Le point sur..... 2
Réaménagement du quartier des Bruyères
- > Notre environnement 3
Faire son compost et bien composter
- > Enfance et jeunesse... 3
Le règlement intérieur de la cantine
Les associations de parents d'élèves
Cours à domicile
- > Agenda de début d'hiver 5
- > La vie locale 5
La danse classique à l'honneur
Un défibrillateur au gymnase
Un nouveau fan club
- > Cela s'est passé 6
dans les Belleville

VIDÉOSURVEILLANCE : UN BILAN POSITIF

Adoptée le 27 mai 2009 en Conseil des ministres, la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure a fait de la vidéosurveillance une priorité et introduit de nouvelles facilités pour son développement.

A Val Thorens, depuis l'installation des caméras en 2008, les dégradations sur les biens publics (ascenseurs, sanitaires, mobiliers urbains), les nuisances sonores et les vols ont baissé. Fort de ce bilan positif, la commune souhaite, à présent, équiper la station des Menuires.

LES DÉPARTS À LA RETRAITE



C'est à l'âge de 60 ans que **Geneviève Sollier**, après 35 ans de service au sein de la collectivité, est partie à la retraite. Geneviève est entrée en Mairie le 25 septembre 1974 en qualité de sténodactylographe auxiliaire et termine sa carrière en qualité de rédacteur principal, affectée au service comptabilité et personnel, chargée de la gestion du personnel (paie, congés, suivi des carrières...) et de la facturation de l'eau et de la cantine.

Après 25 ans de service, **Jeanine Rey** prend aussi sa retraite à l'âge de 60 ans. Jeanine est entrée en Mairie en février 1984 en qualité d'agent de service, affectée principalement à la cantine. Elle terminera sa carrière en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Elle était affectée principalement à la cantine du chef-lieu et de Praranger. Elle s'occupait également du ménage à l'école du chef-lieu et dans différents bâtiments communaux.

FIN DES DÉROGATIONS AUX RÈGLES

D'ACCESSIBILITÉ POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Après l'annulation par le Conseil d'Etat d'une partie d'un décret de 2006 - dans une décision rendue le 21 juillet 2009 à la requête de l'Association des personnes atteintes d'un handicap moteur - qui permettait des dérogations sur l'accessibilité des bâtiments neufs, chaque construction neuve devra désormais être obligatoirement rendue accessible aux handicapés.

Selon le texte de l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet, chaque bâtiment neuf construit - exception faite aux propriétaires construisant des maisons individuelles pour leur propre usage - devra être rendu accessible aux handicapés y compris les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public. Le diagnostic concernant la soixantaine d'établissements recevant du public est en cours au sein de la commune.

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A

Les professionnels de santé volontaires pour participer à cette campagne de vaccination devront s'adresser à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Savoie par e-mail : dd73-grippe-professionnels@sante.gouv.fr ou par téléphone au 04 56 11 08 03 ou 04 56 11 08 12.

MISSION LOCALE JEUNES

Besoin d'accompagnement pour trouver un emploi, rechercher une formation ou apporter des réponses en matière de santé ou de logement ? La mission locale est là pour accueillir les jeunes de 16 à 25 ans et leur assurer un suivi personnalisé dans leurs démarches.

Renseignements auprès de l'antenne de Moûtiers à l'adresse suivante : 450, avenue des XV^{èmes} J.O., par téléphone au 04 79 22 85 50 ou par mail : mljmoutiers@wanadoo.fr.

APPEL AUX VOLONTAIRES

Nous recherchons des bénévoles pour assurer la sécurité des enfants aux abords des trois groupes scolaires de la vallée lors des rentrées et sorties de classe. Merci de contacter Sabine Suchet en mairie au 04 79 00 10 09 ou par mail : vie.associative@mairie-smb.com.

RÉAMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES BRUYÈRES AUX MENUIRES

Cet été, la Sevabel a lancé un grand chantier de réaménagement du quartier des Bruyères. Le but est de faciliter l'accès au domaine, en optimisant les temps d'attente aux remontées et en apportant des solutions nouvelles pour les skieurs débutants. Le Sunny Express, nouvelle remontée mécanique dernière génération, redonnera accès aux télésièges de la Becca et du Roc des 3 Marches 2, également à celui du Mont de la Chambre, à la télécabine des Bruyères 2 et au télésiège du Montalever.

Le réaménagement de cette zone intègre une forte préoccupation environnementale avec une rationalisation du nombre de remontées mécaniques (ce télésiège remplace 4 appareils anciens : 15 pylones ont été supprimés à cette occasion) et une modernisation de l'installation de neige de culture, intégrant 22 enneigeurs de dernière génération, plus silencieux et moins gourmands en énergie.

FAIRE SON COMPOST ET BIEN COMPOSTER...

Le compost reste une pratique utile comportant 2 avantages :

- > la **réduction de la quantité d'ordures ménagères** que doit enlever la collectivité
- > la **fertilité du sol** : en recyclant les déchets verts du jardin et ceux de la cuisine, il restitue au sol les éléments dont les plantes ont besoin.

Les déchets compostages

- > **Les matières "brunes"** : feuilles mortes, brindilles sèches, branches broyées, copeaux de bois et sciure, écorce, paille... Riches en lignine et en cellulose, substances carbonées qui fournissent le plus d'humus stable. Utilisées seules, elles se décomposent lentement car elles manquent d'eau et d'azote.
- > **Les matières "vertes"** : déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œuf, marc de café) et tontes de gazon fraîches. À l'inverse des matières brunes, elles sont humides, molles et contiennent beaucoup de substances rapidement fermentescibles. Elles sont riches en sels minéraux et en azote, mais leur rendement en humus est faible.

Quelques conseils pratiques...

- > **Réduire les déchets en petits morceaux** permet un mélange plus aisé, une réduction des volumes et surtout une attaque plus rapide par les micro-organismes décomposeurs. Le compost sera plus facile à récupérer en fin de décomposition et ne nécessitera pas d'être tamisé.
- > Pour obtenir un bon dosage carbone/azote et maintenir une bonne aération du compost, il faut donc à peu près **moitié matières vertes, moitié matières brunes**.
- > **Aérez et remuez !**
Aérer et remuer est essentiel : les micro-organismes décomposeurs ont besoin d'oxygène. Sans cela, il se produit une fermentation anaérobie, putride, malodorante, qui donne un "ersatz" de compost peu fertile. S'il y a trop de matières vertes, elles se tassent en fermentant, ce qui diminue l'aération. Les mélanger à des matières brunes assez grossières permet de maintenir une porosité suffisante dans le tas. Sinon, vous devrez compenser le tassement en remuant très souvent, voire en retournant le tas plusieurs fois...

À chaque apport, mélangez les nouveaux déchets avec l'apport précédent et avec le compost qui commence à se former en dessous. Ainsi, vous ensemencez les déchets nouveaux avec les micro-organismes et les petits animaux décomposeurs, ce qui accélère leur décomposition.

Attention ! Un mauvais entretien de votre compost engendre une production de méthane voire de protoxyde d'azote, destructeurs de la couche d'ozone

- > **Arrosez si nécessaire !** Au toucher, vérifiez régulièrement que la masse est **suffisamment humide pour permettre une bonne décomposition**. Arrosez ou ajoutez des déchets humides si c'est sec.

Attention aux excès d'humidité qui favorisent la fermentation anaérobie, source d'odeurs et de prolifération de moucheron.
Pour éviter le dessèchement, installez le tas à l'ombre, ou posez un couvercle ou une bâche non étanche en été.

Quand utiliser votre compost ?

- > **Attendez que votre compost soit mûr, c'est-à-dire noirâtre, grumelleux et sans odeur.** On n'y reconnaît plus les matériaux d'origine et les vers rouges ne sont plus très nombreux. On l'obtient au bout de six mois environ, parfois plus vite en silo. C'est celui-là que vous devez privilégier pour la plupart de vos plantes.
- > **Le compost demi mûr se reconnaît à ses vers rouges, qui y sont extrêmement nombreux.** On le distingue vers le milieu, sur le dessin de droite. Son cycle de décomposition n'est pas complètement achevé. Certaines plantes gourmandes, comme les courges et les tomates, apprécient ce type de compost.

Sources information : www.terrevivante.org / Denis Pépin ;
 Pour plus d'informations, consultez le guide sur "le compostage domestique" de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) :
http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_compostage.pdf



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE

Le Conseil municipal a approuvé, le 4 mai 2009, le règlement intérieur de la cantine scolaire qui régit un fonctionnement commun aux trois cantines de la vallée.

Il est à noter que la cantine est un service facultatif, son seul but est d'offrir un service de qualité aux enfants qui, progressivement, vont intégrer des notions de vie en société au moment des repas.

Il en va ainsi de la responsabilité de chacun, petits ou grands, d'accepter et respecter les consignes de la cantine.

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Témoignage de Corinne Deux, présidente de l'association "Parents et amis de Val Thorens"

"Depuis l'année dernière, à travers l'association "Parents et amis de Val Thorens", les activités ont grandi grâce à de nombreux bénévoles. Nous avons pu offrir à nos petits footballeurs - dont l'entraîneur est Franck - des maillots sponsorisés par "La moutière" mais aussi des cages de foot. Avec Dominique, l'entraîneur de hockey, nous avons investi dans des cross et des palets. Grâce à Pauline, depuis plusieurs années maintenant, le théâtre continue et nos enfants sont ravis de nous offrir un très beau spectacle en fin de saison. Ambiance et déguisements garantis ! Avec l'aide

des mamans et de nos chères têtes blondes, nous réalisons de très jolis choses : bijoux, peintures sur porcelaine, cadres en bois...

Ensemble nous construisons aujourd'hui pour que demain, d'autres enfants et parents nous rejoignent.

Merci à Franck, Dominique, Marjorie, Sophie, Eric, Enrique, Pauline, Delphine, Corinne, Anne-Lise, Marie, Leticia, Fatima, Ercilia, Florence, les personnes qui nous soutiennent ainsi qu'à tous les enfants".

Interview croisée entre l'APE "Les P'tits Loups" et les enseignantes du groupe scolaire de Saint- Martin-de-Belleville

Le 16 septembre 2009 l'association des Petits Loups a tenu son assemblée générale ; c'est l'occasion de faire le point sur les projets pour l'année scolaire à venir avec Noëlla Desplat, présidente de l'association et Malène Steen, directrice de l'école.

Quel est votre premier sentiment en ce début d'année scolaire ?

Noëlla Desplat : Cette année commence de façon un peu inhabituelle puisque nous avons dû, malgré la joie que les enfants ont à présenter leurs numéros devant leur famille, annuler le spectacle, faute de participants. Toutefois, cela fait plusieurs années que l'organisation du spectacle est difficile et, au final cette annulation nous encourage à réfléchir à d'autres activités.

Malène Steen : Nous sommes heureuses que l'association continue ses activités cette année. L'investissement dans une association requiert du temps, de l'énergie, de la disponibilité... Nous remercions les parents qui s'y impliquent.

Quelles sont les ressources de l'association ?

ND : Nous menons diverses activités tout au long de l'année ; cela va de la vente de bulbes ou de chocolats, au tirage d'une tombola et les années précédentes le spectacle.

MS : Les actions menées par l'association se font souvent en partenariat avec l'école. Permettre aux enfants de participer activement aux projets nous semble important.

Et à quoi servent-elles ?

ND : Nous suivons les demandes des enseignantes en fonction de nos possibilités financières. Nous achetons ainsi du matériel tel que des modules de motricité, des skis de fond, des livres. Cette année, nous finançons également les phasmes de la classe des maternelles. Nous payons l'intégralité des visites et spectacles des enfants, les sorties de fin d'année et enfin nous participons aux classes de découverte en versant 30 € par enfant partant. Ainsi l'an dernier, nos dépenses se sont élevées à plus de 12 000 €.

MS : En fonction des besoins de l'école, nous demandons à l'APE de financer certaines activités ou du matériel. C'est une aide précieuse.

Votre rôle est donc essentiellement "financier" ?

ND : Il est vrai que nous mettons en œuvre un maximum d'activités afin de financer le plus de projets possibles. Il nous semble important que les enfants puissent, par exemple, bénéficier de spectacles et de visites culturelles que, peut-être, certaines familles ne pourraient pas leur offrir. Mais, nous pensons également que le rôle de l'association est de fédérer les familles et les enseignantes autour de projets communs. Ainsi, au mois de juin dernier, nous avons pris plaisir à organiser une fête de fin d'année gratuite. D'après les échos qui nous sont revenus, les enfants ont apprécié les jeux et le goûter et se sont plus à présenter un spectacle le soir. Quant à l'apéritif dans la cour de l'école, il permet à tous de se retrouver dans une ambiance agréable.

MS : Effectivement, l'APE a indéniablement un rôle financier. Cependant, elle nous permet aussi d'organiser des activités pour rassembler familles et école. C'est un atout.

Quels seront les moments clefs de l'année ?

ND : L'an dernier nous avons édité un livre qui, grâce au partenariat du restaurant "La Bouitte", nous a permis de financer de nombreux projets. Nous espérons pouvoir le rééditer. En parallèle, nous organiserons à Pâques, notre tombola et la vente de chocolats. Pour le reste, nous verrons en cours d'année, avec les maîtresses, les possibilités d'action et nous mettrons en place de nouveaux projets.

MS : Les enfants assisteront à plusieurs spectacles dans l'année. Nous réfléchissons à la mise en place d'une fête, dans le même esprit que celle de juin 2009, ainsi qu'à une sortie de fin d'année.

Un petit mot pour terminer ?

ND : Nous sommes ouvertes à toutes les idées constructives et nous nous investissons pour participer à l'éveil de nos enfants.

MS : Nous remercions tous les parents qui s'investissent (malgré les difficultés rencontrées parfois), pour le bien-être de nos élèves.

COURS À DOMICILE

Professeur des écoles certifié au sein de l'Education Nationale, Melle Balzac propose des cours particuliers à domicile (du CP à la 3ème), des préparations au brevet des collèges et autres diplômes, des suivis des élèves du CNED, du soutien scolaire, des gardes d'enfants à domicile.

Plus d'informations au 06 18 87 51 47 ou à l'adresse suivante : <http://valthoschool.moonfruit.fr/>.

Novembre

- 19-20** > Course FIS, à Val Thorens
- 21** > Ouverture du domaine skiable de Val Thorens et accueil du Ski Force Winter Tour, tests de ski rassemblant les 15 plus grands fabricants
- 28** > Journée des Restos du cœur, au chef-lieu

Décembre

- 3-4** > Courses FIS, aux Menuires
- 5** > Ouverture du domaine skiable des Menuires/Saint-Martin
- 5-6** > Trophée Andros, à Val Thorens
- 10 au 13** > RMC Sport Games, aux Menuires
- 12 au 19** > 13^e Ski et Boarderweek, à Val Thorens
- 19 au 26** > Magie de Noël, à Val Thorens
> Boule de Noël, aux Menuires
- 24** > Messe de Noël, au chef-lieu
- 31** > Festivités du Nouvel An, aux Menuires et à Val Thorens
> Bal de la Saint Sylvestre, au chef-lieu

EXPOSITION - En Mairie

> **Du 16 décembre 2009 au 10 janvier 2010, venez découvrir tous les secrets de la neige et les risques d'avalanches au travers de l'exposition "Neige et avalanches".**

Vous apprendrez, par exemple, que même si la neige est bonne, elle peut dissimuler des strates fragiles ou des plans de glissement à l'intérieur du manteau neigeux.

UN DÉFIBRILLATEUR AU GYMNASÉ

Depuis le mois de septembre, un défibrillateur semi-automatique a été installé au gymnase.

Un défibrillateur est un petit bloc électrique doté de deux électrodes que l'on colle sur la poitrine d'une personne en souffrance. Quand le cœur arrête de battre, on dit qu'il fibrille. Il faut donc procéder à une défibrillation, d'où le nom de cet appareil. Devant une personne inconsciente en arrêt cardio-respiratoire, ce geste s'impose associé à un massage cardiaque.

Titulaire du certificat de compétences de citoyen et sécurité civile (PSC1), Christophe Lamouret a suivi également une formation de sauveteur-secouriste du travail, valable un an, qu'il a renouvelé le mois dernier.

Plus d'informations sur le site de la Fédération française de sauvetage et de secourisme : www.ffss.fr/.

UN NOUVEAU FAN CLUB

Le fan club officiel de Vincent Jay vient de voir le jour. Sélectionné pour les jeux olympiques de Vancouver 2010, vous pouvez soutenir Vincent en devenant membre et recevoir, en échange d'une petite participation financière, la carte de membre et la casquette officielle.

Contact :

> **Club des sports des Menuires :**
04 79 00 64 48

ou cds@clubsportsmenuires.com

> **Audrey Suchet :** 06 61 46 45 76
ou audrey.suchet@wanadoo.fr.



LA DANSE CLASSIQUE À L'HONNEUR

Cette nouvelle activité a déjà séduit une quinzaine de petites filles âgées de cinq à neuf ans. Il faut dire que Magali Fisher, ce jeune professeur de 29 ans, tout juste maman, qui enseignait avant au conservatoire de Chambéry et d'Annecy, transmet sa passion de façon très ludique. Les petites filles apprennent à utiliser l'espace en réalisant des figures comme le soleil, le papillon ou encore la statue.

Les cours se déroulent tous les mardis de 17h à 18h pour l'initiation et de 18h à 19h en préparatoire au gymnase. **Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Magali au 06 86 27 55 80.**

> La journée multi-sport - 3 octobre

Après les grandes vacances d'été, les jeunes élus se sont remis au travail. Ils ont préparé la journée multisports du samedi 3 octobre dernier. Tous les enfants de la vallée étaient conviés à cette grande manifestation sportive.

Différents intervenants ont participé à l'encadrement des activités : les entraîneurs du Club des sports pour le trampoline, les pompiers autour d'un parcours chronométré où les enfants ont essayé de décrocher le meilleur temps, les encadrants du Conseil Municipal Jeune qui sont venus rythmer les séances de badminton, de handball ou bien encore de pétanque sans oublier une initiation ARVA.

C'est ainsi que plus de 70 enfants se sont rassemblés pour une journée très conviviale où les jeunes élus n'ont pas manqué d'offrir un goûter bien mérité à leurs camarades.

> Le repas des aînés ruraux - 11 octobre



Dimanche 11 octobre dernier a eu lieu le traditionnel déjeuner offert aux aînés ruraux par notre commune et servi par le restaurant "Le refuge" des Menuires. Entourée par une dizaine d'élus et Fabrice Pannekoucke, représentant d'Hervé Gaymard pour l'occasion, une centaine de personnes était ainsi présente pour partager un moment chaleureux : après quelques chants interprétés par les Bellevill'Voix avant l'apéritif, le repas a été agrémenté de chansons anciennes et d'airs d'accordéon, avant que les White Notes ne ravissent les convives avec des chants d'hier et d'aujourd'hui...



> Le permis piéton - 22 octobre



C'est en présence de Pierre Jay et des enseignants que les CE2 des écoles de la commune ont reçu leur permis piéton le 22 octobre 2009, remis par les gendarmes à la salle des fêtes de Saint-Martin. Les élèves ont suivi une instruction dispensée par Elodie Cazin, gendarme aux Menuires, pour apprendre les règles de sécurité routière : "Les enfants étaient très concernés et motivés mais aussi attentifs et intéressés". Opération de sensibilisation réussie, les gendarmes prévoient de recommencer l'année prochaine.

> Le jour de la nuit - 24 octobre

Le 24 octobre, la commune a été plongée dans une nuit noire totale à l'occasion de la première édition du Jour de la Nuit. Cette opération a permis d'économiser 1331 kWh, nécessaires à la préservation de l'environnement soit quatre mois de consommation pour une famille. Un mois d'éclairage public représente ainsi 10 ans de consommation pour une famille !

> La cérémonie du 11 novembre

De nombreux Bellevillois s'étaient réunis devant le monument aux morts pour commémorer le 91ème anniversaire du 11 novembre 1918 en présence de Jacques Desmurs, premier Adjoint, Gaston Jay, président de l'association des anciens combattants, et Gérard Berlioz, chef de corps des pompiers. A cette occasion, Gaston Jay a rappelé la nécessité de transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire. Quelques enfants ont ainsi procédé à la lecture du message officiel avant l'appel aux morts et la reprise de la Marseillaise par les membres de la chorale des "Bellevill'Voix juniors". Des promotions et distinctions ont ensuite été remises à quelques pompiers et porte-drapeaux, avant que l'assemblée ne soit conviée au verre du souvenir par la municipalité.

Retrouvez tous les événements de l'hiver sur les sites des stations : www.lesmenuires.com et www.valthorens.com



Mairie de Saint-Martin-de-Belleville

Tél. : 04 79 08 96 28 • Fax : 04 79 08 90 01 • www.mairie-smb.com • Courriel : mairie@mairie-smb.com

Prochaines publications municipales : Belleville Info n°80 : Hiver 2009/2010 - Lettre des Belleville n°32 : mars 2010.